



**HAL**  
open science

# **D'un patriarcat à l'autre : circulations ecclésiologiques entre Moscou et Belgrade en contexte post-impérial orthodoxe (1917-1931)**

Goran Sekulovski

► **To cite this version:**

Goran Sekulovski. D'un patriarcat à l'autre : circulations ecclésiologiques entre Moscou et Belgrade en contexte post-impérial orthodoxe (1917-1931). *Balkanologie*, 2025, 20 (1), <10.4000/15aai>. <hal-05402530>

**HAL Id: hal-05402530**

**<https://hal.science/hal-05402530v1>**

Submitted on 7 Dec 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-ND 4.0 - Attribution - No Derivative Works - International License

## **Balkanologie**

Revue d'études pluridisciplinaires

**Vol. 20 n° 1 | 2025**

**Christianisme orthodoxe de Russie et d'Ukraine en Europe du Sud-Est : transferts, interactions, conflits**

---

### **D'un patriarcat à l'autre : circulations ecclésiologiques entre Moscou et Belgrade en contexte post-impérial orthodoxe (1917-1931)**

*From one Patriarchate to Another: Ecclesiological Circulations between Moscow and Belgrade in a Post-Imperial Orthodox Context (1917-1931)*

**Goran Sekulovski**

---



#### **Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/balkanologie/6919>

ISSN : 1965-0582

#### **Éditeur**

Association française d'études sur les Balkans (Afebalk)

#### **Référence électronique**

Goran Sekulovski, « D'un patriarcat à l'autre : circulations ecclésiologiques entre Moscou et Belgrade en contexte post-impérial orthodoxe (1917-1931) », *Balkanologie* [En ligne], Vol. 20 n° 1 | 2025, mis en ligne le 01 octobre 2025, consulté le 05 décembre 2025. URL : <http://journals.openedition.org/balkanologie/6919>

---

Ce document a été généré automatiquement le 5 décembre 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont susceptibles d'être soumis à des autorisations d'usage spécifiques.

---

# D'un patriarcat à l'autre : circulations ecclésiologiques entre Moscou et Belgrade en contexte post-impérial orthodoxe (1917-1931)

*From one Patriarchate to Another: Ecclesiological Circulations between Moscow and Belgrade in a Post-Imperial Orthodox Context (1917-1931)*

Goran Sekulovski

---

## Introduction

- 1 Au sortir de la Première Guerre mondiale, l'Europe du Sud-Est et l'ancienne Russie impériale sont traversées par de vastes recompositions politiques, territoriales et sociales. L'effondrement des empires (russe, ottoman et austro-hongrois) ouvre la voie à la formation de nouveaux États-nations qui cherchent à redéfinir leur rapport aux institutions religieuses<sup>1</sup>. Dans cette période d'incertitude, les Églises orthodoxes doivent, chacune à sa manière, retrouver un équilibre entre autonomie canonique et loyauté nationale<sup>2</sup>.
- 2 Les relations entre l'Église orthodoxe serbe et l'Église orthodoxe russe au lendemain de la révolution d'Octobre 1917 s'inscrivent dans un contexte de profonds bouleversements politiques et ecclésiologiques. Tandis que l'Église russe faisait face à une persécution sans précédent et à la rupture brutale avec l'ordre impérial, l'Église serbe sortait progressivement d'une longue période de fragmentation juridictionnelle, marquée par les dominations ottomane et austro-hongroise ainsi que par divers statuts d'autonomie locale, pour envisager la restauration de son unité canonique. Cette

dynamique culmina avec la refondation de son patriarcat, proclamée en 1920 à Belgrade.

- 3 L'un des éléments décisifs dans ce contexte fut le concile de Moscou de 1917-1918 (ПОМЕСТНЫЙ СОБОР)<sup>3</sup>, convoqué après deux siècles d'absence de conciliarité à l'échelle de l'Église russe. Ce concile, organisé dans des conditions dramatiques, fut perçu à travers le monde orthodoxe comme un retour aux sources de la tradition conciliaire. Il a notamment rétabli le patriarcat de Moscou, supprimé lors de la réforme ecclésiastique de Pierre le Grand en 1721, et promu un modèle de gouvernance ecclésiale fondée sur la *sobornost'*, un principe de conciliarité impliquant la participation conjointe des évêques, du clergé, des moines et des fidèles laïcs à la vie et à la prise de décision au sein de l'Église.
- 4 Bien que la restauration du patriarcat serbe en 1920 soit souvent mise en parallèle avec celle du patriarcat de Moscou, la nature et l'intensité de l'influence exercée par le concile russe sur le processus serbe font encore débat. L'histoire ecclésiologique récente de l'Église orthodoxe serbe a fait l'objet d'analyses historiographiques aux grilles de lecture diverses. Un apport important demeure la thèse de Thomas Bremer<sup>4</sup>, première étude systématique de l'évolution institutionnelle et ecclésiologique de l'Église serbe en dehors du monde orthodoxe. Bremer y avance que, malgré une référence continue aux Écritures et à la tradition patristique, l'ecclésiologie serbe contemporaine serait en recul par rapport à celle de la métropole de Karlovci<sup>5</sup>, notamment en ce qui concerne la place accordée aux laïcs dans le gouvernement de l'Église<sup>6</sup>. Il convient toutefois de souligner que Bremer ne tient pas compte du statut adopté par l'Église serbe en 1931, qui introduit des éléments novateurs sur ce point (voir ci-dessous). Bremer suggère également que la théologie et l'organisation ecclésiale développées sous la domination austro-hongroise auraient produit de meilleurs résultats que celles du royaume nouvellement fondé de Yougoslavie<sup>7</sup>. Bien que l'auteur nuance sa position, affirmant ne pas vouloir juger une tradition à l'aune de critères qui lui seraient étrangers<sup>8</sup>, son analyse repose en partie sur une conception occidentale, en l'occurrence protestante, de la participation ecclésiale, une perspective dont la transposition au modèle orthodoxe reste débattue (voir plus bas).
- 5 En effet, la conception protestante de la participation ecclésiale repose sur le sacerdoce universel des croyants, favorisant une collégialité inclusive où chaque membre peut contribuer directement à la vie et aux décisions de l'Église, dans un cadre souvent démocratique et centré sur l'autorité des Écritures. À l'inverse, la tradition orthodoxe fonde la participation ecclésiale sur une synodalité hiérarchique, centrée sur la collégialité épiscopale : si les laïcs peuvent être associés localement à certaines instances (conseils paroissiaux ou diocésains), le gouvernement de l'Église demeure structuré par une stricte continuité apostolique et la primauté du corps épiscopal. Cette distinction souligne que, si la participation des laïcs est valorisée dans les deux traditions, sa portée et son fonctionnement diffèrent sensiblement.
- 6 La thèse de Bremer a ouvert la voie à plusieurs approfondissements notables, en particulier sur les rapports entre théologie serbe et nationalisme. Klaus Buchenau s'est illustré à cet égard, analysant l'anti-occidentalisme de l'Église serbe comme une prolongation slavophile des modèles russes. Dans *Auf russischen Spuren*<sup>9</sup>, il soutient que l'imaginaire ecclésial serbe s'est construit dans une logique mimétique, faisant de la Serbie une « colonie culturelle » de la Russie<sup>10</sup>. Dans cette perspective, l'admiration

envers le concile de Moscou relèverait davantage d'un symbole politique et identitaire que d'un véritable transfert institutionnel ou théologique.

- 7 Toutefois, ces lectures critiques, bien que riches et souvent pionnières, mobilisent encore largement des grilles d'analyse ou des outils conceptuels de l'ecclésiologie occidentale. Elles tendent à interpréter la perte de la dimension participative de l'ecclésiologie serbe comme une régression, sans toujours tenir compte des logiques internes propres à l'orthodoxie, notamment en contexte de construction nationale. De plus, le rôle du concile de Moscou dans le processus de restauration du patriarcat serbe reste souvent évoqué de manière indirecte, sans démonstration rigoureuse de l'influence concrète du modèle russe sur le processus serbe. La résistance de la métropole de Karlovci à la centralisation autour du patriarcat de Belgrade, tout comme le soutien politique actif de la dynastie serbe, suggèrent un processus largement impulsé par le sommet, politique comme ecclésial, plutôt qu'un mouvement conciliaire issu de la base.
- 8 Il apparaît donc nécessaire de revisiter la période 1917-1920 à partir des sources accessibles et dans une perspective comparatiste, en replaçant les évolutions ecclésiologiques dans leur ancrage post-impérial. Il s'agit d'interroger les relations russo-serbes à la lumière des recompositions ecclésiales propres au monde orthodoxe après la chute des empires, en évitant à la fois les lectures téléologiques ou les grilles normatives. Une telle approche comparative permettrait de mieux cerner la manière dont les deux Églises ont négocié la crise de la conciliarité, la redéfinition des structures patriarcales et la place du politique au sein de la hiérarchie ecclésiale.
- 9 Notre étude se propose de concentrer l'analyse sur deux aspects principaux de cette possible influence. Premièrement, nous examinerons dans quelle mesure le concile de Moscou (1917-1918) a pu inspirer, directement ou indirectement, la restauration du patriarcat serbe dans le contexte du nouveau royaume des Serbes, Croates et Slovènes. Deuxièmement, nous analyserons les échos concrets des décisions conciliaires moscovites auprès de l'ecclésiologie serbe, à travers les statuts adoptés en 1920 et 1931. Cette double approche vise à mettre en lumière la portée réelle du modèle conciliaire de Moscou dans la construction institutionnelle et théologique de l'Église serbe.
- 10 Le concept d'« influence » est ici entendu dans un sens large : il inclut non seulement la circulation des idées et des modèles institutionnels, mais aussi la résonance de principes ecclésiologiques fondamentaux, tels que la conciliarité et l'élection patriarcale, au sein d'un espace orthodoxe marqué par la fin des ordres impériaux et la recherche de nouvelles formes d'unité canonique.
- 11 Bien que mon analyse s'intéresse à la participation des laïcs, il ne s'agit pas d'en faire un critère d'évaluation « protestant » fondé sur la représentativité ou l'égalité des fidèles. Dans le contexte orthodoxe serbe, le rôle des laïcs procède avant tout d'une dynamique conciliaire spécifique (*sobornost'*/*sabornost*), visant l'unité de l'Église autour de l'épiscopat, et non d'une démocratisation ecclésiale au sens occidental. Leur implication se comprend dès lors comme une réponse aux enjeux politico-nationaux et ecclésiaux propres à la période post-impériale, sans remettre en cause la structure hiérarchique orthodoxe (voir plus loin).
- 12 En explorant ces aspects, cette étude entend contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques inter-ecclésiales au sein de l'orthodoxie du début du xx<sup>e</sup> siècle, en

soulignant l'importance des échanges théologiques et institutionnels dans la redéfinition des structures ecclésiales confrontées aux défis de la modernité.

## Le concile de Moscou et le rétablissement du patriarcat serbe

- 13 Les relations entre les deux Églises ont été profondément affectées par la redéfinition des rapports d'autorité et des modèles ecclésiologiques provoquée par la révolution d'Octobre et par le concile de Moscou de 1917-1918. Ces transformations ont mis à l'épreuve les équilibres entre tradition synodale, autocéphalie nationale et communion orthodoxe, redessinant ainsi les liens entre Moscou et Belgrade, principalement sous trois aspects.
1. Relations entre l'Église serbe et l'Église russe : durant la période de l'entre-deux-guerres, l'administration de l'Église russe hors frontières (connue sous le nom de synode de Karlovci)<sup>11</sup> se trouvait dans la « région ecclésiale »<sup>12</sup> du patriarcat serbe.
  2. Relations entre le patriarcat serbe et le patriarcat de Moscou : ces relations étaient principalement déterminées par l'attitude de l'Église serbe envers l'Église russe hors frontières.
  3. Interactions théologiques, organisationnelles et spirituelles : cette dynamique s'est notamment traduite par l'activité de plusieurs théologiens russes éminents sur le territoire serbe, parmi lesquels Sergej Troickij, Mikhaïl Borisovitch Maximovitch (futur saint Jean de Shanghai et de San Francisco), Nicolas Afanassieff et Cyprien Kern.
- 14 L'interaction fut également renforcée par le renouveau de la vie monastique serbe, influencé par les communautés monastiques russes, et par le rôle central de la faculté de théologie orthodoxe de Belgrade, qui devint un pôle majeur de formation pour les émigrés russes.
- 15 Cependant, c'est principalement sur la question de la restauration du patriarcat que cette interaction théologique et administrative se concentra. Ce point sera au centre de notre analyse.
- 16 Comme le souligne Hyacinthe Destivelle, « la restauration du patriarcat apparaît sans aucun doute comme l'acte le plus symbolique du concile (de Moscou)<sup>13</sup> ». L'article 1 du concile exprime la primauté du principe de conciliarité dans le gouvernement ecclésiastique du patriarcat nouvellement restauré : « dans l'Église orthodoxe de Russie, le pouvoir suprême – judiciaire, législatif, administratif et de contrôle – appartient au concile local, convoqué périodiquement, à des dates déterminées, et composé d'évêques, de clercs et de laïcs ». C'est le troisième article du concile qui va à l'encontre de tout danger de « primauté de pouvoir » : « le patriarche est premier parmi les évêques, ses égaux ». Enfin, le quatrième article précise clairement les relations du patriarche avec le concile, en insistant sur la conciliarité : « le patriarche, conjointement avec les organes du gouvernement ecclésial, est responsable devant le concile<sup>14</sup> ». Il ressort clairement de ces formulations, votées le 27 octobre 1917, que la déclaration de rétablissement du patriarcat est incluse dans une disposition affirmant la préséance du concile local dans l'Église russe.
- 17 Le mouvement général de renouveau et de réorganisation des Églises orthodoxes, initié par des événements tels que le concile de Moscou, aurait influencé l'Église orthodoxe serbe dans sa décision de rétablir le patriarcat. Cette influence se serait manifestée par

une volonté commune de renforcer l'autonomie ecclésiastique et de consolider les structures internes des Églises orthodoxes dans un contexte de redéfinition des frontières et des identités nationales après la Première Guerre mondiale.

- 18 Un fait intéressant concernant l'influence postérieure du concile de Moscou sur l'élection du patriarche serbe est lié à la procédure mise en œuvre lors de l'élection patriarcale. Le 31 octobre 1917, le concile de Moscou organise l'élection de trois candidats au patriarcat, une méthode qui démontre l'accent mis sur la conciliarité et l'implication du clergé et des laïcs dans la gouvernance ecclésiale (voir plus bas). La dernière étape de cette élection est un tirage au sort, reflétant une confiance spirituelle en la Providence divine. Le 4 novembre, le bulletin portant le nom du métropolite Tikhon (Bellavine) de Moscou est tiré en premier, faisant de lui le « premier hiérarque de l'Église de Russie ».
- 19 Cette procédure a exercé une influence symbolique et pratique sur d'autres Églises orthodoxes, y compris l'Église orthodoxe serbe qui, lors du rétablissement de son patriarcat en 1920, adopte des pratiques inspirées par cette tradition conciliaire. Elle témoigne d'un retour aux principes d'organisation synodale, tout en soulignant l'importance du consensus et de la participation élargie dans la désignation des hauts responsables de l'Église.
- 20 Le patriarcat représentait, dans ce sens, une institution nouvelle qui ouvrait à l'Église russe des perspectives neuves. Dans l'esprit de sa synthèse néo-patristique, le père Georges Florovsky interprétera le rétablissement du patriarcat comme suit :
- le patriarcat ne fut pas tant rétabli que créé de nouveau. Moins que d'une restauration, il s'agissait bien de la créativité de la vie. Le patriarcat ne marquait pas un retour à l'époque d'avant Pierre, ce n'était pas un retour au XVII<sup>e</sup> siècle, c'était une courageuse rencontre avec le futur qui s'amorçait<sup>15</sup>.
- 21 Pour ce qui est de l'élection du patriarche, le principe général est rappelé dès l'article 1 : « le patriarche est élu par un concile composé d'évêques, de clercs et de laïcs ». Ensuite, l'élection des évêques se fait par les assemblées diocésaines, et la participation des clercs et des laïcs à la gestion des diocèses et à l'organisation de la vie paroissiale est clairement définie.
- 22 Trois ans après la restauration du patriarcat dans l'Église orthodoxe russe, un tel événement s'est également produit dans l'Église orthodoxe serbe. Consécutivement au reflux de l'Empire ottoman dans les Balkans, le processus de désagrégation de la juridiction du patriarcat de Peć<sup>16</sup> s'est poursuivi du milieu du XVIII<sup>e</sup> (1766)<sup>17</sup> jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Toutes les Églises locales [*pomesne crkve*], à côté de l'Église serbe dans le royaume de Serbie<sup>18</sup>, à savoir la métropole de Karlovci, la métropole du Monténégro, l'Église serbe en Dalmatie, en Bosnie-Herzégovine, dans le sud de la Serbie et en Macédoine, ont mené leur propre vie<sup>19</sup>. Ayant hérité de près de la moitié des diocèses de ce patriarcat, sous les auspices des empereurs d'Autriche, la métropole de Karlovac, où se sont installés beaucoup de Serbes, fut désormais le plus important centre administratif de l'Église orthodoxe serbe<sup>20</sup>.
- 23 Le recensement effectué en 1921 montre que les orthodoxes étaient la plus grande communauté religieuse du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, rassemblant 5 648 000 personnes soit 46,6 % de la population totale (12 017 323), contre 39,4 % de catholiques (4 687 000), 11,2 % de musulmans (1 322 000), 1,8 % de protestants, 0,5 % de juifs et 0,2 % d'autres confessions<sup>21</sup>. Dans son édit du 6 janvier 1919, le régent Alexandre a abrogé la position privilégiée de l'Église orthodoxe en tant que gardienne de la

religion d'État, tout en proclamant l'égalité entre les confessions du royaume, ce qui représente une séparation de l'Église et de l'État<sup>22</sup>.

- 24 Les orthodoxes formaient la majorité en Serbie, en Macédoine, au Monténégro et, dans une moindre mesure, en Bosnie et Herzégovine<sup>23</sup>. Les catholiques étaient majoritaires en Croatie, en Slovénie et en Voïvodine<sup>24</sup>. Les musulmans prédominaient au Kosovo, tout en constituant d'importantes minorités en Bosnie, en Macédoine et dans le Sandjak (Raška). D'importantes minorités catholiques étaient présentes en Bosnie et Herzégovine, tandis que les orthodoxes formaient des minorités conséquentes au Kosovo, ainsi qu'en Dalmatie et en Slavonie.
- 25 Il est évident que dans une telle situation d'hétérogénéité confessionnelle, la religion représentait une affaire d'État de première importance. D'autant que, comme le souligne Anne Yelen,
- les trois confessions les plus importantes, l'orthodoxe, la catholique et la musulmane, ont toutes perdu la position privilégiée qu'elles occupaient respectivement dans le royaume serbe, la monarchie austro-hongroise et les régions soumises à la domination ottomane [...] Pourtant le royaume SCS [des Serbes, Croates et Slovènes] s'était efforcé de mettre sur un pied d'égalité les religions les plus répandues dans le pays : orthodoxie, catholicisme, islam, judaïsme, principales Églises réformées et Vieille-Catholique<sup>25</sup>.
- 26 Un ministère des Cultes fut ainsi créé dès le 7 décembre 1918 (une semaine à peine après la constitution du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes), avec des prérogatives étendues et des « incidences supérieures en matière de pouvoir de supervision exécutoire dans toutes les affaires politico-religieuses<sup>26</sup> ».
- 27 Le caractère quelque part républicain du Royaume yougoslave ne pouvait rester sans effet sur l'Église orthodoxe, même si cette dernière, du fait de la composition multiconfessionnelle du pays et de l'égalité proclamée entre les religions, avait perdu son statut d'Église d'État<sup>27</sup>.
- 28 À cette époque, trois organisations ecclésiastiques orthodoxes indépendantes cohabitaient et fonctionnaient en même temps sur ce territoire : l'une en Serbie, l'autre au Monténégro<sup>28</sup> et la troisième dans la métropole de Sremski Karlovci (Karlowitz)<sup>29</sup>. Une quatrième concernait les orthodoxes de Dalmatie et des Bouches de Kotor, qui étaient rattachés à la métropole de Bucovine (Černivci)<sup>30</sup>.
- 29 Deux ans après la création du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, en 1918, l'assemblée des évêques de l'Église orthodoxe serbe unie a solennellement proclamé, le 12 septembre 1920, le rétablissement du patriarcat serbe dans le palais patriarcal à Sremski Karlovci<sup>31</sup>. Le titre du patriarche était « patriarche serbe de l'Église orthodoxe du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes ». Il fut élu le 28 septembre 1920 en la personne de Dimitrije Pavlović<sup>32</sup>. Cette élection du patriarche devait être confirmée par le roi, sur proposition du ministre des Cultes, qui avait pour tâche d'établir la liste des électeurs pour l'élection du patriarche, ce qui montre bien que l'État ne souhaitait pas se priver de son influence sur l'Église. Tout cela demandait évidemment l'approbation du patriarcat œcuménique de Constantinople.
- 30 Après trois ans de vacance du siège patriarcal de Constantinople, le nouveau patriarche Mélélios IV accompagné du Saint-Synode de Constantinople ont pris une décision unanime le 19 février 1922. Par l'émission d'un *tomos*<sup>33</sup> (décret officiel), il a été décidé de détacher les diocèses concernés de l'administration canonique du patriarcat œcuménique. Ces diocèses ont été rattachés à l'Église autocéphale orthodoxe serbe.

Cette décision concernait les diocèses qui, à la suite des guerres balkaniques de 1912-1913 et de la Première Guerre mondiale (1914-1918), étaient désormais situés dans les frontières territoriales et politiques du nouvel État des Serbes, Croates et Slovènes. Cette autorisation L'autorisation de détachement du patriarcat de Constantinople n'était dès lors requise que pour les diocèses couvrant le Kosovo, la Macédoine, la Dalmatie et la Bosnie-Herzégovine. En revanche, elle ne s'appliquait pas au Monténégro ni à Karlowitz, considérés comme des prolongements de l'ancien patriarcat de Peć, supprimé par les Ottomans en 1766. L'argument canonique retenu était que ce patriarcat avait, avant sa suppression, exercé une pleine souveraineté sur son territoire, ce qui dispensait ses prolongements historiques d'avoir à solliciter l'autorisation de Constantinople.

- 31 Le transfert de juridiction s'appuyait également sur les dispositions des traités internationaux de paix<sup>34</sup>. En pratique, cette décision signifiait que le patriarcat de Constantinople renonçait explicitement à son autorité canonique sur ces diocèses, les intégrant pleinement à l'Église serbe.
- 32 Le *tomos* patriarcal et synodal, ainsi que la lettre canonique<sup>35</sup> ont été apportés à Belgrade par une délégation spéciale du patriarcat œcuménique, dirigée par le métropolite serbe German. Le dimanche 2 avril 1922, le patriarche Dimitrije avec le métropolite de Skopje Varnava Rosić, en tant que membre du Saint-Synode de l'Église serbe, et le métropolite German ont célébré une liturgie dans la cathédrale du Saint Archange Michel à Belgrade<sup>36</sup>. Cet événement revêtait une importance particulière en tant que témoignage de la synodalité au sein de l'Église orthodoxe. La synodalité est un principe fondamental dans l'ecclésiologie orthodoxe, reflétant la nature collégiale de l'autorité ecclésiastique. Cette pratique de célébration conjointe par plusieurs hiérarques symbolise l'unité et la communion au sein de l'Église orthodoxe.
- 33 Pour l'obtention du *tomos* patriarcal attribuant l'autocéphalie à l'Église orthodoxe serbe, le gouvernement du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes a versé la somme de 1,5 million de francs au patriarcat œcuménique afin d'aider l'Église de Constantinople<sup>37</sup>.

## Les liens entre les deux patriarcats

- 34 Si le fracas des armes bolchéviques a accompagné la nomination du patriarche de Moscou et de toute la Russie, l'accession au siège patriarcal de Dimitrije s'est déroulée comme une véritable fête nationale, avec la participation active des membres de la famille royale. Une correspondance est échangée entre les primats des Églises<sup>38</sup> dans un contexte où les organismes de surveillance du Guépéou (la Direction politique unifiée d'État de l'Union soviétique) suivaient constamment le patriarche Tikhon. Une copie de la première lettre a été retrouvée dans les archives centrales du FSB (Service fédéral de sécurité de la Fédération de Russie)<sup>39</sup> dans le dossier d'enquête concernant le patriarche Tikhon. Quant aux deux autres lettres consultées, leurs copies sont conservées dans les archives du Synode des évêques de l'Église orthodoxe russe hors frontières, aujourd'hui déposées au monastère de la Sainte-Trinité à Jordanville (État de New York), États-Unis, au sein du fonds « Synod of Bishops of Russian Orthodox Church Outside Russia Archives »<sup>40</sup>.

- 35 À travers cette correspondance, nous sommes renseignés sur le fait que les autorités ecclésiastiques serbes et moscovites se tenaient mutuellement informées des événements les plus importants de leurs églises. Ainsi, le patriarche serbe a informé son homologue de Moscou de l'élévation de l'Église serbe unie au rang de patriarcat, dans sa lettre du 28 août 1921<sup>41</sup>. En réponse, exprimant la joie spirituelle de l'unification et le renforcement de l'Église orthodoxe serbe, le patriarche Tikhon a exprimé sa gratitude au patriarche serbe le 16 mars 1922 pour l'« hospitalité fraternelle » accordée aux réfugiés ecclésiastiques et laïcs russes<sup>42</sup>. L'attitude générale de l'Église serbe était basée sur le soutien inconditionnel<sup>43</sup> du patriarcat canonique de Moscou et était parfois même appelée « l'Église de Tikhon » ou « *Tihonovska Crkva* »<sup>44</sup>.
- 36 Les perceptions changèrent progressivement dès le début des années 1920, lorsque le patriarcat de Moscou, affaibli par la répression, fut placé sous l'autorité du métropolite de Nijni Novgorod, Serge Stragorodski, en tant que *locum tenens* du trône patriarcal. Si sa déclaration de loyauté vis-à-vis du régime soviétique, publiée en 1927, marqua un tournant décisif, les milieux ecclésiastiques russes en exil, en particulier le synode de Karlovci, manifestaient déjà, dès le milieu des années 1920, une profonde méfiance envers la liberté réelle de l'épiscopat resté en URSS, y compris sous le patriarcat de Tikhon lui-même.
- 37 La publication de la déclaration de 1927, par laquelle le *locum tenens* Serge affirmait publiquement la loyauté de l'Église orthodoxe russe envers l'État soviétique dans l'espoir de normaliser ses rapports avec les autorités, provoqua une crise ecclésiologique majeure<sup>45</sup>. Elle entraîna des ruptures de communion à l'intérieur de l'Église en Russie et accentua les divisions avec l'Église orthodoxe russe hors frontières, qui rompit formellement ses relations avec le patriarcat de Moscou.
- 38 Cette évolution devait rendre la position de l'Église orthodoxe serbe d'autant plus délicate, dans la mesure où elle avait occupé, au lendemain de la Grande Guerre, un rôle non négligeable dans l'accueil et la régulation de la diaspora ecclésiale russe. Toutefois, ces tensions n'ont pas effacé la résonance des débats ecclésiologiques tenus à Moscou au sein des cercles théologiques et hiérarchiques serbes. Si l'on ne peut démontrer un transfert direct ou systématique du modèle élaboré par le concile de Moscou (1917-1918), certaines de ses orientations, notamment l'accent mis sur l'unité canonique et l'autonomie ecclésiale, semblent avoir trouvé un écho dans le processus de recentralisation engagé par l'Église serbe après 1918.
- 39 Ainsi, dans le contexte de constitution du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, marqué par le regroupement de plusieurs juridictions orthodoxes issues de l'Empire ottoman, de l'Empire austro-hongrois et des anciens États serbes, l'Église orthodoxe serbe s'est engagée dans une réforme visant à renforcer son unité structurelle. La restauration du patriarcat de Belgrade en 1920 s'est accompagnée d'une centralisation des structures ecclésiales, mais elle présente des spécificités notables : elle a été portée par une dynamique politique et institutionnelle propre au contexte yougoslave et s'est heurtée à des résistances, notamment de la part de la métropole de Karlovci. Certains auteurs, comme Thomas Bremer, considèrent qu'il s'agit d'un processus essentiellement soutenu par les élites politiques du nouvel État yougoslave, marqué par une réduction de la participation laïque. Toutefois, cette analyse fait débat dans l'historiographie récente<sup>46</sup>. Il demeure que, malgré des différences notables avec l'expérience russe de la *sobornost'*, des formes locales de participation, notamment à travers les conseils d'éparchie, ont été maintenues dans la vie paroissiale et diocésaine

serbe, traduisant une adaptation aux réalités propres à l'orthodoxie serbe de l'entre-deux-guerres.

## L'organisation interne de l'Église serbe

- 40 Selon les statuts de 1920 du Saint-Synode des évêques de l'Église orthodoxe serbe<sup>47</sup>, les trois autorités principales de la nouvelle Église sont : le patriarche, le Concile des évêques et le Saint-Synode. Le patriarche n'est le chef de l'Église qu'en titre, puisqu'il ne peut rien décider sans l'avis des deux assemblées des évêques. Comme il est dit dans les statuts, « c'est un monarque constitutionnel qui règne, mais ne gouverne pas<sup>48</sup> ».
- 41 En effet, c'est le Concile des évêques qui est l'autorité législative suprême en matière de foi, de culte, de discipline ecclésiastique, d'administration intérieure et extérieure de l'Église (article 3). Le Concile se compose de tous les évêques orthodoxes du royaume, chefs de diocèse, sous la présidence du patriarche. Mais, si le Concile possède le pouvoir législatif, c'est le Saint-Synode qui exerce le pouvoir exécutif (article 4). Le président en est le patriarche. Font partie du synode : le patriarche, en qualité de président, et quatre membres actifs, choisis par le concile parmi les évêques diocésains. Il y a, en plus, deux membres suppléants, également évêques, qui remplacent les membres actifs empêchés d'exercer leurs fonctions. Selon les statuts de 1920, le gouvernement ne reste pas indifférent aux travaux des évêques. Il n'y est pas représenté par un procureur, comme dans d'autres Églises orthodoxes, mais par un chancelier (*državni savetnik*), dont le rôle est similaire<sup>49</sup>. Ce fonctionnaire, désigné dans les textes comme conseiller d'État auprès du Saint-Synode et du Concile des évêques, est à la tête de toutes les chancelleries du patriarcat, du Concile, du Saint-Synode et du conseil administratif suprême. Bien qu'il soit nommé par décret royal et bénéficie des prérogatives des conseillers d'État, il est choisi par le concile des évêques, ce qui implique que sa désignation relève d'une coordination entre l'Église et l'État plutôt que d'un contrôle unilatéral. En somme, l'Église patriarcale serbe reste sous la tutelle de l'État, mais d'une manière souple et concertée.

## Un tournant important : l'introduction des laïcs dans l'organisation ecclésiastique de l'Église serbe

- 42 Cependant, à partir de 1929, le ministère des Cultes étant supprimé, deux autres ministères régissent les affaires religieuses. Celui de la Justice est chargé de superviser la législation ecclésiastique, en particulier lors de la promulgation des statuts de l'Église orthodoxe serbe en 1931<sup>50</sup>.
- 43 Selon ces nouveaux statuts de l'Église orthodoxe serbe, promulgués le 3 septembre 1931, l'administration de l'Église est organisée en 21 diocèses, dont quatre métropolitains : ceux de Cetinje (ЦЕТИЊЕ), Sarajevo (САРАЈЕВО), Zagreb (ЗАГРЕБ) et Skoplje (СКОПЉЕ). Cinq évêchés – Bihać (БИХАЋ), Voča Kotorska (БОКА КОТОРСКА), Zahumsko-Raška (ЗАХУМСКО РАШКА), Peć (ПЕЋ), Ohrid (ОХРИД) et Bitolj (БИТОЉ) – sont recomposés ou intégrés dans de nouveaux diocèses. Plusieurs diocèses sont reconnus à l'extérieur de la Yougoslavie (dont deux en Tchécoslovaquie, un aux États-Unis, un à Zadar, alors en Italie, et un vicariat à Scutari, en Albanie)<sup>51</sup>.

- 44 Sur le plan ecclésiologique, les statuts de 1931 reprennent certains principes du concile de Moscou (1917-1918), notamment en matière d'organisation synodale, mais de manière sélective et adaptée aux réalités du Royaume de Yougoslavie. L'article 10 du texte stipule que le patriarche est à la tête de l'Église, en tant que « chef spirituel suprême »<sup>52</sup>. Toutefois, contrairement à une élection synodale fondée pleinement sur la *sobornost'*, c'est-à-dire la participation représentative du clergé, des moines et des laïcs, l'élection patriarcale, en vertu de la loi spéciale promulguée en 1930 (*Zakon o izboru patrijarha Srpske Pravoslavne Crkve*)<sup>53</sup>, suit une procédure restreinte : l'assemblée élit trois candidats, parmi lesquels le roi choisit librement le futur patriarche.
- 45 Cette procédure, bien qu'encadrée par une assemblée élargie (article 44), confère en dernière instance un rôle décisif au pouvoir politique. Si le principe de participation y est affirmé en théorie, il fonctionne ici davantage comme une légitimation formelle d'une décision d'État.
- 46 Pour ce qui est du conseil patriarcal, il est composé de 10 personnes laïques (article 82), alors que le conseil d'administration patriarcal compte 7 laïcs (article 92). Ainsi, les nouveaux statuts du patriarcat serbe s'inspirent bien du « principe conciliaire » mis en œuvre par le concile de 1917-1918 à tous les niveaux de la vie ecclésiale, et non seulement à l'échelle de l'organisation patriarcale.
- 47 Le terme de « conciliarité » est souvent utilisé comme traduction du mot russe « *sobornost'* » (СОБОРНОСТЬ). Ce concept, développé par les slavophiles russes au XIX<sup>e</sup> siècle, désigne la communion de tous les fidèles dans l'Église. Il s'applique à tous les niveaux de la vie ecclésiale, du sommet (patriarcat) à la base (paroisse). Dans un sens plus étroit, la conciliarité ou synodalité fait référence à une assemblée d'évêques qui exerce une responsabilité particulière. Ce principe est considéré comme fondamental dans l'ecclésiologie orthodoxe. Dans le contexte de l'Église serbe, un terme proche du russe, « САБОРНОСТ », est utilisé pour traduire ce concept, ce qui reflète les liens linguistiques et culturels entre ces traditions orthodoxes. Toutefois, cette notion, issue du lexique théologique russe, ne saurait être transposée de manière trop littérale. Dans la pratique institutionnelle de l'entre-deux-guerres, la participation des laïcs dans les organes ecclésiastiques, prévue par les statuts, reflétait aussi les dynamiques sociopolitiques du Royaume yougoslave. Cette ouverture a permis à l'élite politique de placer des personnalités issues de son propre réseau dans les instances ecclésiales.
- 48 En ce qui concerne l'application concrète de ce principe conciliaire dans l'Église serbe, dans chaque éparchie était instituée une assemblée éparchiale et un conseil éparchial, composés à parité de clercs et de laïcs. Cette composition paritaire vise à assurer une représentation équilibrée des différentes voix au sein de l'Église. Plus encore, tous les vice-présidents des conseils éparchiaux doivent être élus parmi les laïcs selon ces statuts (article 138). Cette disposition renforce considérablement le rôle des laïcs dans la prise de décision et la gestion des affaires ecclésiastiques. Ces deux organes, l'assemblée éparchiale et le conseil éparchial, permettent, en pratique, l'administration conciliaire de l'éparchie par l'évêque. Cela signifie que l'évêque n'agit pas seul, mais en collaboration avec ces instances représentatives. Cette approche vise à :
1. favoriser la transparence dans la prise de décision ;
  2. encourager la participation active des fidèles dans la vie de l'Église ;
  3. assurer un équilibre entre l'autorité épiscopale et la voix du peuple.

- 49 Bien qu'aucun décret conciliaire ne traite de cette question pour elle-même, la promotion des laïcs apparaît comme l'un des traits les plus caractéristiques du concile de 1917-1918, que l'on retrouve sous une forme plus nuancée dans l'organisation ecclésiale de l'Église serbe à partir de 1931. La conciliarité, entendue comme participation active des laïcs à la vie de l'Église, et en particulier à son administration, en est vraiment la note dominante.
- 50 Si la question de la participation des laïcs occupe une place importante dans l'analyse des circulations ecclésiologiques, il est important de préciser en quoi notre approche diffère d'une lecture marquée par un biais protestant. Ce dernier tend à considérer la présence des laïcs avant tout à l'aune de principes de représentativité, d'autonomie et d'égalité issus de l'histoire occidentale du christianisme, en particulier de l'ecclésiologie réformée. Or, dans le cadre orthodoxe, et singulièrement dans le cas serbe au sortir de la Première Guerre mondiale, la participation des laïcs s'inscrit dans une logique différente : elle procède d'une dynamique conciliaire (*sobornost'/sobornost*) qui vise l'expression de la catholicité (au sens d'unité plurielle et d'intégration de toutes les composantes ecclésiales dans la recherche du consensus), et non la prépondérance d'une catégorie sur une autre.
- 51 Le rôle des laïcs dans l'Église serbe d'après 1917 ne se comprend ni comme une concession à l'égalité moderne, ni comme la transposition d'un modèle participatif « protestant », mais bien comme le résultat d'un contexte particulier : recomposition nationale, influences synodales venues du concile de Moscou et articulation spécifique entre Église, État et société en Yougoslavie. Si la présence accrue des laïcs dans les organes ecclésiastiques constitue un enjeu politique, elle demeure encadrée par une vision orthodoxe de la conciliarité, articulée à l'épiscopat, sans remise en cause de la structure hiérarchique traditionnelle.
- 52 Les statuts de l'Église orthodoxe serbe adoptés en 1931 sont révisés en 1947 après la fin de la Seconde Guerre mondiale et l'instauration de la République fédérative populaire de Yougoslavie et sont encore en vigueur aujourd'hui. Si la participation laïque à l'élection du patriarche ou bien des évêques a disparu, ce qui reste comme gain du concile de Moscou c'est l'élection finale du patriarche par tirage au sort, après un vote des évêques composant le Saint-Synode pour désigner trois candidats.
- 53 Il est en effet significatif que l'Église orthodoxe serbe, tout en adoptant une partie du modèle russe pour l'élection du patriarche (présélection de trois candidats puis tirage au sort final), n'ait pas repris l'ensemble de la procédure définie à Moscou, notamment s'agissant de l'ampleur de la participation des clercs et des laïcs. Ce choix s'explique moins par une simple imitation que par une adaptation aux réalités ecclésiologiques et politiques locales. D'une part, la Serbie issue de l'après-guerre était le résultat d'un compromis fragile entre des juridictions ecclésiastiques aux traditions, statuts et équilibres propres, qui tenait à intégrer les anciennes autonomies héritées de l'époque ottomane, austro-hongroise ou carloviçienne, toutes attachées à leurs modes de gouvernance spécifiques. D'autre part, le contexte politique yougoslave favorisait une centralisation du pouvoir ecclésiastique autour de l'épiscopat, moins propice à une implication directe des laïcs dans l'élection du primat. D'autant que l'enjeu de l'unité nationale passait par une harmonisation institutionnelle, parfois au détriment des pratiques locales.

- 54 Le recours au tirage au sort, repris du modèle moscovite, doit donc être lu moins comme la preuve d'une influence intégrale de la réforme russe que comme le résultat d'une adaptation pragmatique : il permettait de conserver une dimension spirituelle (la Providence) dans la désignation du patriarche tout en consolidant le rôle décisif du corps épiscopal dans la phase de sélection, ce qui était plus conforme au contexte hiérarchique et politico-religieux serbe. Cette procédure a cependant été modifiée par la loi spéciale de 1930, qui conférait au roi le droit de choisir le patriarche parmi les trois noms proposés par le Saint-Synode, suspendant temporairement le tirage au sort, avant un retour ultérieur à cette pratique. Autrement dit, l'Église serbe a retenu l'élément symbolique le plus visible du processus russe, mais en l'inscrivant dans ses propres logiques de gouvernance et de recomposition institutionnelle. Cette appropriation partielle révèle un équilibre entre références orthodoxes partagées et continuité des traditions propres à l'Église serbe.

## Conclusion

- 55 Il est possible de distinguer deux grandes phases dans les relations ecclésiologiques entre les Églises orthodoxes russe et serbe au xx<sup>e</sup> siècle. Dans un premier temps, c'est la restauration des patriarcats qui constitue le lien principal : l'exemple russe en 1917 sert de référence au processus serbe, aboutissant à la refondation du patriarcat à Belgrade en 1920. Dans un second temps, l'influence du principe conciliaire s'affirme, notamment avec l'introduction de l'assemblée clérico-laïque et la réforme des statuts serbes en 1931, qui consacrent une certaine participation des laïcs à la vie de l'Église. Cette évolution témoigne des circulations d'idées et d'usages entre Moscou et Belgrade, sans pour autant signifier une simple imitation mécanique, mais bien des adaptations à des contextes locaux distincts.
- 56 Il serait réducteur d'idéaliser toutes les décisions du concile de Moscou. Celui-ci a certes posé des questions essentielles pour l'Église serbe, en tentant de conjuguer fidélité à la tradition patristique et réponse aux défis de la société moderne. Plus qu'une pure restauration, chaque « rétablissement » de patriarcat fut en réalité une création renouvelée, au sens où l'a exprimé Georges Florovsky. Ainsi, appréhender l'influence du concile de Moscou sur l'Église orthodoxe serbe conduit à interroger non seulement les transferts institutionnels, mais aussi les formes de réception et de dialogue qui relient encore aujourd'hui ces deux Églises, autour de la conciliarité et de leur lien ecclésial à l'épreuve de l'histoire et de la société contemporaine.

---

## NOTES

1. Pour le contexte politico-social, religieux et ecclésial de la période post-1917, voir le numéro spécial *1917, un moment révolutionnaire* de la revue *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 135, 2017, en particulier l'article de PETTINAROLI Laura, « Dynamiques et recompositions chrétiennes face aux révolutions de 1917 », p. 145-157.

2. Pour une vue d'ensemble sur les transformations de l'orthodoxie en Europe orientale au XX<sup>e</sup> siècle, voir : CHAILLOT Christine (dir.), *L'Église orthodoxe en Europe orientale au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Cerf, 2009 ; pour les aspects ecclésiologiques liés à la question de l'autocéphalie dans les Églises slaves, voir : BLANCHET Marie-Hélène, GABRIEL Frédéric, TATARENKO Laurent (dir.), *Autocéphalies. L'exercice de l'indépendance dans les Églises slaves orientales*, Rome, Publications de l'École française de Rome, 2021, en ligne : <https://books.openedition.org/efr/10643>.
3. Sur le concile de Moscou, voir notamment DESTIVELLE Hyacinthe, *Le concile de Moscou (1917-1918). La création des institutions conciliaires de l'Église orthodoxe russe*, Paris, Cerf, 2006. Sur sa réception, voir le numéro spécial *Comment vivre et partager la conciliarité ecclésiale ? La réception du Concile de Moscou (1917-1918)*, n° 263 de *Contacts. Revue française de l'orthodoxie*, 2018.
4. BREMER Thomas, *Ekklesiale Struktur und Ekklesiologie in der Serbischen Orthodoxen Kirche im 19. und 20. Jahrhundert* [Structure ecclésiale et ecclésiologie de l'Église orthodoxe serbe au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle], Würzburg, Augustinus-Verlag, 1992. L'ouvrage a été traduit et publié en serbe : BREMER Tomas, *Vera, kultura i politika: eklezijalna struktura i ekleziologija u Srpskoj pravoslavnoj crkvi u XIX i XX veku*, Niš, Gradina, Jugoslovensko udruženje za naučno istraživanje religije, 1997.
5. La métropole de Karlovci, centre administratif et spirituel des orthodoxes serbes dans l'Empire des Habsbourg, fut fondée au début du XVIII<sup>e</sup> siècle et devint un foyer ecclésial et culturel majeur avant son intégration à l'Église orthodoxe serbe réunifiée en 1920.
6. BREMER Thomas, *op. cit.*, p. 252.
7. *Ibid.*, p. 9.
8. *Ibid.*, p. 250.
9. BUCHENAU Klaus, *Auf russischen Spuren. Orthodoxe Antiwestler in Serbien, 1850-1945* [Sur les traces russes. Orthodoxes anti-occidentaux en Serbie, 1850-1945], Wiesbaden, Harrassowitz, 2011.
10. *Ibid.*, p. 27.
11. L'Église russe hors frontières, fondée en 1920 par des évêques russes émigrés, eut son siège à Sremski Karlovci, en Serbie, jusqu'en 1946, date de son transfert à New York.
12. L'expression « région ecclésiale », ou « ЦЕРКОВНАЯ ОБЛАСТЬ » en russe, figure notamment dans la constitution adoptée par le concile de Moscou de 1918, relative au statut de l'Église ukrainienne. Par ailleurs, cette terminologie est souvent perçue comme l'ancêtre du concept de « territoire canonique », introduit dans le statut de l'Église orthodoxe russe depuis l'année 2000. Voir DESTIVELLE Hyacinthe, « La question des autonomies et autocéphalies au concile de Moscou de 1917-1918 », dans Blanchet, Gabriel, Tatarenko (dir.), *Autocéphalies, op. cit.*, p. 455-467, en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.efr.12203>.
13. DESTIVELLE, *Le concile de Moscou (1917-1918), op. cit.*, p. 130.
14. *Ibid.*, p. 289.
15. FLOROVSKY Georges, *Les voies de la théologie russe*, Lausanne, L'Âge d'Homme, 2001, p. 438.
16. Le patriarcat de Peć (ПЕЉКА ПАТРИЈАРШИЈА en serbe) était un patriarcat autocéphale de l'Église orthodoxe serbe, actif de 1346 à 1463, puis de 1557 à 1766. Siégeant au monastère patriarcal de Peć (aujourd'hui au Kosovo), il exerçait sa juridiction sur les orthodoxes des terres serbes et d'autres régions d'Europe du Sud-Est, affirmant ainsi son rôle spirituel et culturel dans la région.
17. Ce processus débute en réalité bien plus tôt, avec la fondation de la métropole de Karlowitz en 1713. L'année 1766 ne marque que l'abolition formelle du patriarcat de Peć, mais la dispersion du pouvoir juridictionnel commence dès la migration des Serbes vers le nord en 1690 (la *grande migration* ou *velika seoba*), dont l'une des conséquences est précisément la création de la métropole de Karlowitz.
18. Proclamée autonome en 1832 après l'autonomie serbe et reconnue comme autocéphale en 1879.

19. VESELINOVIĆ Rajko, « Ujedinjenje pokrajinskih crkava i vaspostavljanje Srpske Patrijaršije » [L'unification des Églises provinciales et la restauration du patriarcat serbe], dans Mitropolit dabro-bosanski Vladislav *et al.* (dir.), *Srpska pravoslavna crkva 1920-1970. Spomenica o 50-godišnjici vaspostavljanja Srpske Patrijaršije* [L'Église orthodoxe serbe 1920-1970. Mémoire du cinquantième anniversaire du rétablissement du patriarcat serbe], Belgrade, Sveti arhijerejski sinod Srpske pravoslavne crkve, 1970, p. 15-16.
20. Voir RADIĆ Radmila, *Država i verske zajednice 1945-1970, t. I, 1945-1953* [L'État et les communautés religieuses 1945-1970, t. I, 1945-1953], Belgrade, INIS, 2002, p. 19.
21. MILOJEVIĆ Borivoje, « The Kingdom of the Serbs, Croats, and Slovenes: Administrative Divisions in Relation to Natural Regions », *Geographical Review*, vol. 15, n° 1, 1925, p. 70-83 (81).
22. Voir TROICKI S., « Verska politika Kralja Ujedinitelja » [La politique religieuse du Roi unificateur], in *Letopis matice srpske*, vol. 343, n° 1, 1935, p. 13.
23. En Bosnie et Herzégovine, les orthodoxes ne constituaient qu'une majorité relative (829 360 personnes), c'est-à-dire moins de 50 % de la population. Ils demeuraient néanmoins le groupe le plus important, tandis que les musulmans (588 173) et les catholiques (444 309) étaient, ensemble, plus nombreux que les orthodoxes. Cf. les résultats du recensement de la population du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes de 1921 : <https://pod2.stat.gov.rs/ObjavljenePublikacije/G1921/Pdf/G19214001.pdf> (consulté en mai 2025).
24. En Voïvodine, les catholiques constituaient le groupe le plus important (693 751 personnes), suivis par les orthodoxes (473 112). *Ibid.*
25. YELEN Anne, *En Yougoslavie orthodoxe*, Paris, Jean Grassin, 1970, p. 238.
26. Voir GARDASEVIC B., « Organizaciono ustrojstvo i zakonodavstvo pravoslavne crkve izmedju dva svetska rata » [Structures et législation de l'Église orthodoxe entre les deux guerres mondiales], dans Vladislav *et al.* (dir.), *Srpska pravoslavna crkva 1920-1970, op. cit.*, p. 40.
27. Selon la Constitution de la Serbie de 1903, l'Église orthodoxe est reconnue comme religion d'État et toutes les cérémonies officielles étaient régies par cette Église, alors organisée en cinq diocèses ; les clercs étaient rémunérés à l'image des fonctionnaires de l'État, qui prélevait un pourcentage fiscal en faveur de l'Église. Le texte de la constitution est disponible en ligne : <https://mjp.univ-perp.fr/constit/rs1903.htm> (consulté en janvier 2025). Voir aussi GOUDAL E., « L'Église de Serbie », *Échos d'Orient*, tome 10, n° 65, 1907, p. 235-244.
28. Le lien entre le Monténégro et la métropole de Karlovci se limite essentiellement à un aspect : après la suppression du patriarcat de Peć en 1766, les hiérarques monténégrins sollicitaient Karlovci pour la consécration de nouveaux évêques. Cette assistance, bien que significative selon les normes canoniques orthodoxes, ne suffit pas, en elle-même, à faire de l'Église monténégrine une composante canonique de la juridiction de Karlovci. Cf. BUCHENAU, *Auf russischen Spuren, op. cit.*, p. 64.
29. La métropole (puis le patriarcat) de Karlowitz était la principale juridiction orthodoxe dans l'Empire des Habsbourg également, les juridictions dalmate et bosniaque (après 1878) n'étant que des phénomènes secondaires. Voir GELEZ Philippe, « La négociation politique du statut canonique de l'Église orthodoxe en Bosnie-Herzégovine, 1878-1918 », dans Blanchet, Gabriel, Tatarenko (dir.), *Autocéphalies, op. cit.*, p. 373-389, en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.efr.12078>.
30. Voir SEKULOVSKI Goran, « Essais de rétablissement de l'ancien archevêché d'Ohrid (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », dans Blanchet, Gabriel, Tatarenko (dir.), *Autocéphalies, op. cit.*, p. 413-451, en ligne : <https://doi.org/10.4000/books.efr.12143>.
31. Voir *Glasnik - službeni list Srpske pravoslavne patrijaršije*, n° 3, 1<sup>er</sup> août 1920, p. 33-37.
32. Voir *Glasnik*, n° 7, 1<sup>er</sup> octobre 1920, p. 101-103.
33. Le tome (ou *tomos*) est un texte patriarcal et synodal de caractère officiel, qui a la valeur de document statutaire par lequel le patriarcat œcuménique ou bien une autre Église locale

proclame l'autocéphalie ou l'autonomie d'une Église orthodoxe. Ce tome doit être ratifié, par la suite, par les primats de toutes les Églises autocéphales.

34. Voir SLIJEPEČEVIĆ Đoko, *Istorija srpske pravoslavne crkve* [Histoire de l'Église orthodoxe serbe], vol. 2, Munich, Iskra, 1966, p. 615.

35. La lettre canonique, appelée en grec « γράμματα » (*grammata*) et en langues slaves « ГРАМОТА » (*gramota*), est un document officiel dans l'Église orthodoxe. Dans le langage ecclésiastique orthodoxe, une *grammata* ou *gramota* désigne toute lettre officielle émise par une autorité ecclésiastique supérieure, telle qu'un métropolitain, un patriarche ou le Saint-Synode. Ces lettres sont utilisées pour communiquer des décisions internes importantes, des nominations, des bénédictions, ou d'autres informations officielles au sein de l'Église.

36. Voir VESELINOVIĆ, « Ujedinjenje pokrajinskih crkava i vaspostavljanje Srpske Patrijaršije », art. cité, p. 24.

37. RADIĆ Radmila, « 88 godina od osnivanja SPC » [88 ans de la fondation de l'Église orthodoxe serbe], *Peščanik.net*, 12 septembre 2008, en ligne : <http://pescanik.net/2008/09/88-godina-od-osnivanja-spc/> (consulté en janvier 2025).

38. Il n'existe pas de traduction en français de cette correspondance, publiée en russe sous le titre *Perepiska Svyatitelya Tikhona so Svyateyshim Dimitriyem, patriarkhom serbskim i arkhiepiskopom belgradskim* [Correspondance de Sa Sainteté Tikhon avec Sa Béatitude Dimitriy, patriarche de Serbie et archevêque de Belgrade], n° 6 de *Bogoslovskiy sbornik Pravoslavnogo Svyato-Tikhonovskogo Gumanitarnogo universiteta* [Collection théologique de l'université orthodoxe des sciences humaines Saint-Tikhon], 2000, p. 251-267.

39. Le FSB actuel est l'héritier direct d'une longue lignée de services de sécurité soviétiques, dont le GPU (Guépéou) a fait partie.

40. Voir l'introduction de la publication *Perepiska Svyatitelya Tikhona so Svyateyshim Dimitriyem patriarkhom serbskim i arkhiepiskopom belgradskim*, op. cit., p. 252 ; les documents sont conservés dans le fonds « Archives of the Synod of Bishops of the Russian Orthodox Church Outside Russia », Jordanville, NY, Holy Trinity Monastery.

41. Voir « Poslaniye Svyateyshego Dimitriya, Patriarkha Serbskogo i Arkhiepiskopa Belgradskogo, svyatitelyu Tikhonu, v svyazi so vstupleniyem na Patriarshiy Prestol Serbskoy Pravoslavnoy Tserkvi » [Épître de Sa Béatitude Dimitriy, patriarche de Serbie et archevêque de Belgrade, à Sa Sainteté Tikhon, à propos de l'ascension sur le trône patriarcal de l'Église orthodoxe serbe], 28 août 1921, in *Bogoslovskiy sbornik Pravoslavnogo Svyato-Tikhonovskogo Gumanitarnogo universiteta*, op. cit., p. 252-260.

42. Voir « Poslaniye Svyatitelya Tikhona, Svyateyshemu Dimitriyu, Patriarkhu Serbskomu » [Épître de Sa Sainteté Tikhon à Sa Béatitude Dimitriy, patriarche de Serbie], 16 mars 1922, in *Bogoslovskiy sbornik*, op. cit., p. 260-263.

43. Voir JEVTIĆ Atanasije, « Krstonosni put Sv. Tihona, Patrijarha Ruskog » [Le chemin de croix de saint Tikhon, patriarche de Russie], in *Živo predanje u Crkvi* [La tradition vivante dans l'Église], Trebinje, Vidoslov tvrdoški, 1998, p. 404-412.

44. Voir PUZOVIĆ Vladislav, « Posledice Prvog svetskog rata na srpsko-ruske crkvene odnose » [Les conséquences de la Première Guerre mondiale sur les relations ecclésiastiques serbo-russes], dans Vladislav Puzović (dir.), *Pravoslavni svet i Prvi svetski rat* [Le monde orthodoxe et la Première Guerre mondiale], Belgrade, Pravoslavni bogoslovski Fakultet, 2015, p. 334-355.

45. Sur le rôle du métropolitain Serge (Stragorodski) et la déclaration de 1927, voir DESTIVELLE, *Le concile de Moscou (1917-1918)*, op. cit., p. 369-377.

46. BREMER, *Ekklesiale Struktur und Ekklesiologie in der Serbischen Orthodoxen Kirche...*, op. cit., p. 252. Voir aussi discussion supra sur l'historiographie.

47. Voir IVANOVITCH I., « Statuts du patriarcat serbe », *Échos d'Orient*, tome 21, n° 126, 1922, p. 186-202.

48. *Ibid.*, p. 200.

49. Contrairement au *prokuror* (ПРОКУРОР) de l'Église impériale russe, agent direct du pouvoir tsariste auprès du Saint-Synode, le *državni savetnik* (conseiller d'État) de l'Église serbe, introduit par les statuts de 1920, exerçait une fonction administrative. Bien qu'il fût un fonctionnaire royal, nommé par décret, il était choisi par le Concile des évêques et relevait d'un modèle de coordination entre l'Église et l'État plutôt que d'un contrôle unilatéral.

50. Voir GARDAŠEVIĆ Blagota, « Organizaciono ustrojstvo i zakonodavstvo pravoslavne crkve izmedju dva svetska rata » [Structures et législation de l'Église orthodoxe entre les deux guerres mondiales], dans Vladislav *et al.* (dir.), *Srpska pravoslavna crkva 1920-1970, op. cit.*, p. 37-64.

51. *Ibid.*, p. 55-56.

52. Les statuts de 1931 sont publiés pour la première fois dans *Glasnik*, le journal officiel de l'Église orthodoxe serbe, n° 7-8 du 1<sup>er</sup> août 1947. La deuxième édition porte le titre : *Ustav Srpske pravoslavne crkve* [Statuts de l'Église orthodoxe serbe], 2<sup>e</sup> édition du Saint Synode des évêques, Belgrade, 1957.

53. Pour le texte de la loi spéciale de 1930 régissant l'élection patriarcale, voir : *Zakon o izboru patrijarha Srpske Pravoslavne Crkve* [Loi sur l'élection du patriarche de l'Église orthodoxe serbe], 1930, en ligne : [http://srpskaenciklopedija.org/doku.php?id=УСТАВ\\_ЦРПСКЕ\\_ПРАВОСЛАВНЕ\\_ЦРКВЕ\\_1931](http://srpskaenciklopedija.org/doku.php?id=УСТАВ_ЦРПСКЕ_ПРАВОСЛАВНЕ_ЦРКВЕ_1931) (consulté en mai 2025).

## RÉSUMÉS

À la lumière des bouleversements politiques provoqués par l'effondrement des empires russe, ottoman et austro-hongrois, cet article étudie la recomposition des relations entre l'Église orthodoxe serbe et l'Église russe durant l'entre-deux-guerres. Il interroge particulièrement l'influence exercée par le concile de Moscou (1917-1918) sur la restauration du patriarcat serbe et la redéfinition des formes de conciliarité et de participation ecclésiale dans un contexte post-impérial. À partir d'une analyse comparée des modèles russe et serbe, l'étude montre que, si certains principes conciliaires moscovites sont adoptés, la gouvernance ecclésiale serbe reste largement modelée par les réalités locales et les contraintes nationales. L'analyse souligne les enjeux croisés du transfert ecclésiologique et de la construction nationale, tout en discutant les approches historiographiques influencées par des catégories occidentales sur la conciliarité. Cette perspective met en évidence l'originalité de la trajectoire serbe, qui conjugue héritage local et influences russes dans la recherche de nouvelles formes d'unité et d'équilibre institutionnel.

In light of the political upheavals caused by the collapse of the Russian, Ottoman, and Austro-Hungarian empires, this article examines the reconfiguration of relations between the Serbian Orthodox Church and the Russian Church during the interwar period. It specifically investigates the influence of the Moscow Council (1917-1918) on the restoration of the Serbian Patriarchate and the redefinition of conciliarity and ecclesial participation in a post-imperial context. Through a comparative analysis of the Russian and Serbian models, the study reveals that although some Muscovite conciliar principles were adopted, Serbian ecclesiastical governance remained largely shaped by local realities and national constraints. The analysis highlights the intertwined challenges of ecclesiological transfer and nation-building while engaging with historiographical approaches shaped by Western categories of conciliarity. This perspective

underscores the originality of the Serbian trajectory, combining local heritage and Russian influences in the pursuit of new forms of unity and institutional balance.

## INDEX

**Mots-clés** : Église orthodoxe serbe, concile de Moscou, conciliarité, recomposition ecclésiastique, patriarcats, participation des laïcs, contexte national post-impérial

**Keywords** : Serbian Orthodox Church, Moscow Council, conciliarity, ecclesiastical reorganization, patriarchates, lay participation, post-imperial national context

## AUTEUR

**GORAN SEKULOVSKI**

UMR Géographie-cités

goran.sekulovski[at]parisgeo.cnrs.fr